

Partenariat avec le TGI de Nanterre



Le partenariat conclu en 2016 entre le TGI de Nanterre et notre université favorise les **échanges entre le monde universitaire et le monde judiciaire**. Il prévoit notamment :

- l'**assistance aux audiences civiles et pénales** pour les étudiants en deuxième année de droit ;
- la transmission d'**offres de stages** dans les services relevant du TGI ;
- le **recrutement d'assistants de justice**.

Le TGI de Nanterre est aussi **partenaire du Forum des métiers** que nous organisons chaque année au début du **second semestre**.

ASSISTANCE AUX AUDIENCES CIVILES ET PÉNALES

Les **étudiants inscrits en deuxième année de droit** doivent, dans le cadre de l'UE "professionnalisation", assister à une audience civile ou pénale.

Organisée au second semestre, cette assistance est **préparée en collaboration avec le secrétariat général du TGI** de Nanterre. Une charte de bonne conduite rappelle les règles à respecter pour assister aux audiences. Les **étudiants viennent en petit groupe** (chaque TD est divisé en deux) et un délégué de groupe est chargé de faire signer l'attestation de présence auprès du greffier de l'audience. Chaque étudiant rédige ensuite un **compte rendu d'audience**.

STAGES EN JURIDICTION

- Des offres de stage pour chaque niveau

Selon le niveau de l'étudiant, la nature des stages varie :

- Pour les étudiants en **Licence 3** : les stages se font dans les **services des greffes**.
- Pour les étudiants en **Master 1** : les stages sont réalisés dans **les services du TGI, des tribunaux d'instance (TI) et du centre départemental d'accès au droit (CDAD)**.
- **Pour les étudiants en M2** : l'offre porte sur **l'ensemble des juridictions** du ressort du TGI (y compris conseil des prud'hommes, tribunal des affaires de sécurité sociale).

- Comment candidater ?

La majorité des offres de stage sont proposées à la fin du premier semestre pour un déroulement au second. La diffusion de ces offres et des modalités de candidature emprunte plusieurs canaux :

- Pour les **Licence 3** et les **Master 1** : les offres sont **diffusées sur le site DSP** par les secrétariats **pédagogiques**.
- **Pour les Master 2** : les offres sont transmises au(x) **responsable(s) du Master 2** qui les répercutent aux étudiants.

ASSISTANTS DE JUSTICE ET CONTRATS D'ENGAGEMENT CIVIQUE

Le TGI de Nanterre recrute des assistants de justice. Ces offres s'adressent principalement à des **étudiants de niveau Master 2**. Elles sont **diffusées auprès de l'institut d'études judiciaires (IEJ)** ainsi qu'auprès de notre **école doctorale** de droit.

Enfin, notre département reçoit et relaye auprès des étudiants les propositions de contrats d'engagement civique dans les juridictions.

Mis à jour le 10 avril 2018

<https://ufr-dsp.parisnanterre.fr/partenariat-avec-le-tgi-de-nanterre-688598.kjsp?RH=1459286181829>